



Dinan
Lehon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260426-DE01CM290426-DE

Affaire n°1 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

ABSENT : Didier LECHIEN (Maire), se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - Budget général et budgets annexes – Comptes financiers uniques

Rapporteur : Didier DERU

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur, réputés concordants.

Le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Pour l'exercice 2025, les résultats sont présentés, pour chaque budget, tous mouvements (réels et ordres).

Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

I – Budget principal

Les résultats budgétaires du budget principal sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	9 063 352,20	23 672 133,57
DEPENSES	9 559 532,52	22 108 526,84
RESULTATS DE L'EXERCICE	-496 180,32	1 563 606,73
Résultat global	1 067 426,41 €	

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

RESULTAT D'EXECUTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-1 929 688,30		-496 180,32		-2 425 868,62
Fonctionnement	1 190 231,17	1 190 231,17	1 563 606,73		1 563 606,73
TOTAL	-739 457,13	1 190 231,17	1 067 426,41		-862 261,89

II – Budget annexe du port de plaisance

Les résultats budgétaires du budget annexe du port de plaisance sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	34 851,55	118 099,47
DEPENSES	10 379,00	70 546,05
RESULTATS DE L'EXERCICE	24 472,55	47 553,42
Résultat global	72 025,97 €	

Les résultats d'exécution du budget annexe du port de plaisance sont les suivants :

RESULTAT D'EXECUTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-40 438,47		24 472,55		-15 965,92
Fonctionnement	-18 384,30		47 553,42		29 169,12
TOTAL	-58 822,77		72 025,97		13 203,20

III – Budget annexe du camping

Les résultats budgétaires du budget annexe du camping sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	174 032,72	144 159,72
DEPENSES	12 334,33	86 739,87
RESULTATS DE L'EXERCICE	161 698,39	57 419,85
Résultat global	219 118,24 €	

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping sont les suivants :

RESULTAT D'EXECUTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	14 782,30		161 698,39		176 480,69
Fonctionnement	168 612,23	168 612,23	57 419,85		57 419,85
TOTAL	183 394,53	168 612,23	219 118,24		233 900,54

IV – Budget annexe des parkings

Les résultats budgétaires du budget annexe des parkings sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	317 854,47	496 481,00
DEPENSES	51 185,37	467 093,46
RESULTATS DE L'EXERCICE	266 669,10	29 387,54
Résultat global	296 056,64 €	

Les résultats d'exécution du budget annexe des parkings sont les suivants :

RESULTAT D'EXECUTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-165 955,11		266 669,10		100 713,99
Fonctionnement	113 741,09	113 741,09	29 387,54		29 387,54
TOTAL	-52 214,02	113 741,09	296 056,64		130 101,53

V – Budget annexe de revente d'énergie

Les résultats budgétaires du budget annexe de revente d'énergie sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	12 669,16	10 336,27
DEPENSES	0,00	14 049,93
RESULTATS DE L'EXERCICE	12 669,16	-3 713,66
Résultat global	8 955,50 €	

Les résultats d'exécution du budget annexe de revente d'énergie sont les suivants :

RESULTAT D'EXECUTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	112 611,13		12 669,16		125 280,29
Fonctionnement	415,45	415,45	-3 713,66		-3 713,66
TOTAL	113 026,58	415,45	8 955,50		121 566,63

*
**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du 13 mars 2025 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du 10 juillet 2025 portant adoption de la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération du 12 novembre 2025 portant adoption de la décision modificative n° 2 ;

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

Considérant que pour le vote des comptes financiers uniques, le conseil municipal a élu René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON, en qualité de président de séance ;

Considérant que Monsieur Didier LECHIEN, Maire, s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'APPROUVER** :

- le compte financier unique 2025 du budget principal, **par 29 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE** ;
- le compte financier unique 2025 du budget annexe « Port », **A L'UNANIMITE** ;
- le compte financier unique 2025 du budget annexe « Camping », **A L'UNANIMITE** ;
- le compte financier unique 2025 du budget annexe « Parkings », **A L'UNANIMITE** ;
- le compte financier unique 2025 du budget annexe « Revente d'énergie », **A L'UNANIMITE**.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n°2

à l'ordre du jour

Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - Budget principal – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Didier DERU

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs prévoit, après l'approbation du compte financier unique (CFU) par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du CFU 2025 du budget principal fait apparaître les résultats ci-après.

A la clôture de l'exercice 2025 :

- 1) En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à (A) : 23 672 133,57 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à (B) : 22 108 526,84 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à (A-B) : 1 563 606,73 €

- 2) En section d'investissement :
- Le total des recettes de l'exercice atteint (A) : 9 063 352,20 €
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint (B) : 11 489 220,82 €
(déficit d'investissement 2024 reporté inclus)

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de (A-B) : -2 425 868,62 €

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2025 (C) : **732 007,86 €**

Le besoin de financement de l'investissement 2025 ressort donc à - 1 693 860,76 €

- 3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2025, on constate :
- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **1 563 606,73 €**
 - Un besoin de financement de l'investissement pour : **- 1 693 860,76 €**

4) Considérant la clôture du budget Port de plaisance au 31/12/2025, il y a lieu de reprendre le résultat de ce budget annexe au budget Ville.

A la clôture de l'exercice 2025 au budget Port :

- En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à (A) : 118 099,47 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à (B) : 88 930,35 €
- Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à (A-B) : 29 169,12 €**

- En section d'investissement :
- Le total des recettes de l'exercice atteint (A) : 34 851,55 €
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint (B) : 50 817,47 €
(déficit d'investissement 2024 reporté inclus)

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de (A-B) : -15 965,92 €

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2025 (C) : **0,00 €**

Le besoin de financement de l'investissement 2025 ressort donc à - 15 965,92 €

En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2025, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **29 169,12 €**
- Un besoin de financement de l'investissement pour : **- 15 965,92 €**

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026 ;


Considérant le besoin de financement d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**, pour le budget principal :

- **D'AFFECTER**, l'excédent de fonctionnement de 1 592 775,85 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - CFU 2025	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement 2025 sur compte 001 (A-B)	-2 425 868,62 €
Solde d'exécution d'investissement 2025 au 001 BUDGET PORT (A-B)	-15 965,92 €
Solde des restes à réaliser investissement 2025 (C)	732 007,86 €
Solde des restes à réaliser investissement 2025 BUDGET PORT (C)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2025	-1 709 826,68 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice 2025	1 563 606,73 €
Résultat de l'exercice 2025 BUDGET PORT	29 169,12 €
Résultat à affecter	1 592 775,85 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	1 592 775,85 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE02CM290426-DE



Dinan
Lehon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE03CM290426-DE

Affaire n°3 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - Budget annexe Camping - Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Didier DERU

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit, après l'approbation du compte financier unique (CFU) par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.4, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du CFU 2025 du budget annexe Camping fait apparaître les résultats ci-après.

A la clôture de l'exercice 2025 :

- 1) En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à (A) : 144 159,72 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à (B) : 86 739,87 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à (A-B) : 57 419,85 €

- 2) En section d'investissement :
- Le total des recettes de l'exercice atteint (A) : 188 815,02 €
(excédent d'investissement 2024 reporté inclus)
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint (B) : 12 334,33 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de (A-B) : 176 480,69 €

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2025 (C) : 0,00 €

Une capacité de financement de l'investissement 2025 ressort donc à 176 480,69 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2025, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 57 419,85 €
- Une capacité de financement de l'investissement pour : 176 480,69 €

* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026 ;

Considérant la capacité de financement de l'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE**, pour le budget annexe Camping :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de 57 419,85 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - CFU 2025 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAMPING	
Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement 2025 sur compte 001 (A-B)	176 480,69 €
Solde des restes à réaliser investissement 2025 (C)	0,00 €
Capacité de financement de l'investissement 2025	176 480,69 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice 2025	57 419,85 €
Résultat à affecter	57 419,85 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	57 419,85 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE03CM290426-DE



Dinan
Lehon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE04CM290426-DE

Affaire n°4 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUVEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - Budget annexe Parkings souterrains – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Didier DERU

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit, après l'approbation du compte financier unique (CFU) par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.4, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du CFU 2025 du budget annexe parkings souterrains fait apparaître les résultats ci-après.

A la clôture de l'exercice 2025 :

- 1) En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à (A) : 496 481,00 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à (B) : 467 093,46 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à (A-B) : 29 387,54 €

- 2) En section d'investissement :
- Le total des recettes de l'exercice atteint (A) : 317 854,47 €
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint (B) : 217 140,48 €
(déficit d'investissement 2024 reporté inclus)

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de (A-B) : 100 713,99 €

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2025 (C) : **78 694,35 €**

Une capacité de financement de l'investissement 2025 ressort donc à : 179 408,34 €

- 3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2025, on constate :
- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **29 387,54 €**
 - Une capacité de financement de l'investissement pour : **179 408,34 €**

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026 ;

Considérant la capacité de financement de l'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE**, pour le budget annexe des parkings souterrains :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de 29 387,54 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - CFU 2025	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PARKINGS	
Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement 2025 sur compte 001 (A-B)	100 713,99 €
Solde des restes à réaliser investissement 2025 (C)	78 694,35 €
Capacité de financement de l'investissement 2025	179 408,34 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice 2025	29 387,54 €
Résultat à affecter	29 387,54 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	29 387,54 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE04CM290426-DE



Dinan
Lehon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE05CM290426-DE

Affaire n°5 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril ,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - Budget annexe Revente d'énergie – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Didier DERU

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit, après l'approbation du compte financier unique (CFU) par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.4, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du CFU 2025 du budget annexe Revente d'énergie fait apparaître les résultats ci-après.

A la clôture de l'exercice 2025 :

- 1) En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à (A) : 10 336,27 €
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à (B) : 14 049,93 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à (A-B) : - 3 713,66 €

- 2) En section d'investissement :
- Le total des recettes de l'exercice atteint (A) : 125 280,29 €
(excédent d'investissement 2024 reporté inclus)
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint (B) : 0 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de (A-B) : 125 280,29 €

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2025 (C) : - 61 209,79 €

Une capacité de financement de l'investissement 2025 ressort donc à : 64 070,50 €

- 3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2025, on constate :
- Un déficit de clôture en fonctionnement pour : - 3 713,66 €
 - Une capacité de financement de l'investissement pour : 64 070,50 €

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026 ;

Considérant le résultat de clôture de fonctionnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE**, pour le budget annexe Revente d'énergie :

- **D'AFFECTER** le déficit de fonctionnement de - 3 713,66 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - CFU 2025	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET REVENTE D'ENERGIE	
Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement 2025 sur compte 001 (A-B)	125 280,29 €
Solde des restes à réaliser investissement 2025 (C)	- 61 209,79 €
Capacité de financement de l'investissement 2025	64 070,50 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice 2025	-3 713,66 €
Résultat à affecter	-3 713,66 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	-3 713,66 €

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE05CM290426-DE



Dinan
Léhon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE06CM290426-DE

Affaire n°6 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Didier DERU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Règlement budgétaire et financier (RBF) adopté en Conseil municipal le 16 avril 2026 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires débattu en Conseil municipal le 16 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026 ;

Considérant les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2026, relatifs au budget principal de la Ville de Dinan ainsi qu'aux budgets annexes « Parkings souterrains », « Camping municipal » et « Revente d'énergie » ;

Vu la présentation desdits budgets primitifs,

- 1- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE, D'ADOPTER** le Budget Primitif principal Ville de Dinan pour l'année 2026 comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 920 000,00	22 920 000,00
Investissement	15 176 000,00	15 176 000,00
Total	38 096 000,00	38 096 000,00

- 2- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- a) Fonctionnement : 7,50 %
- b) Investissement : 7,50 %

- 3- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, D'ADOPTER**, le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2026 comme suit :

PARKINGS	Dépenses	Recettes
Exploitation	503 000,00	503 000,00
Investissement	1 172 000,00	1 172 000,00
Total	1 675 000,00	1 675 000,00

- 4- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, D'ADOPTER** le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2026 comme suit :

CAMPING	Dépenses	Recettes
Exploitation	161 000,00	161 000,00
Investissement	298 000,00	298 000,00
Total	459 000,00	459 000,00

- 5- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, D'ADOPTER** le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2026 comme suit :

REVENTE D'ENERGIE	Dépenses	Recettes
Exploitation	13 000,00	13 000,00
Investissement	132 000,00	132 000,00
Total	145 000,00	145 000,00

- 6- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, DE METTRE A JOUR** les programmes AP-CP afin d'adapter les crédits de paiements aux montants réellement mandatés en 2025 et d'aligner les montants des crédits 2026 aux inscriptions prévues au budget primitif, comme suit :

Programme		Total AP	Mandaté antérieur	CP 2025	CP 2026
201951 Programme pluriannuel des remparts	situation antérieure 11/25	9 078 174,41	5 597 190,93	2 880 983,48	600 000
	proposition	9 039 310,08	5 597 190,93	2 626 119,15	816 000

Programme		Total AP	Mandaté antérieur	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
201957 Ilot du Vieux Dinan	Situation antérieure 11/25	7 099 306,50	2 299 906,50	264 400	2 175 000	2 360 000	0
	proposition	7 407 987,47	2 299 906,50	103 080,97	1 250 000	2 355 000	1 400 000

Programme		Total AP	Mandaté antérieur	CP 2025	CP 2026
201972 Aménagement Place Saint-Sauveur	situation antérieure 11/25	2 144 000	153 936,29	1 700 000	290 063,71
	proposition	2 370 540,13	153 936,29	1 686 603,84	530 000

Programme		Total AP	Mandaté antérieur	CP 2025	CP 2026
201986 Maison de santé pluridisciplinaire	Situation antérieure 03/25	1 942 114,28	1 738 014,28	204 100	0
	proposition	1 931 987,57	1 738 014,28	184 973,29	9 000

Programme		Total AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
202401 Gambetta	Situation antérieure 11/25	1 802 189,71	470 689,71	382 030	449 470	500 000	0
	proposition	3 620 414,85	470 677,71	381 737,14	568 000	1 900 000	300 000

- 7- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, DE CREER** les programmes AP-CP suivants :

Programme	Total AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
202601 Eglise Saint-Malo	960 000	210 000	250 000	250 000	250 000

Programme	Total AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
202602 Bornes hyper centre	500 000	100 000	200 000	200 000	

Programme	Total AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
202603 Rénovation musée Y Jean-Haffen	228 600	28 600	200 000		

- 8- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE, D'ATTRIBUER** les subventions aux associations conformément à la liste annexée au Budget Primitif de la commune ;
- 9- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE, D'ATTRIBUER** une subvention de 520 000 € au CCAS, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026. Un versement de 130 000 € sera effectué chaque trimestre. Cette décision sera reconduite les années suivantes sauf dans le cas de la révision du montant de la subvention ;
- 10- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE, D'ATTRIBUER** une subvention de 23 851,50 € au SDIS 22, au titre la convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS pour l'année 2026, et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN





Dinan
Léhon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE07CM290426-DE

Affaire n°7 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
*

FINANCES - Taux d'imposition 2026

Rapporteur : Didier DERU

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts et taxes à :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : | 37,02 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : | 53,59 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : | 17,42 % |

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE, DE MAINTENIR** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 et de les fixer ainsi à :

TFPB :	37,02 %
TFPNB :	53,59 %
THRS :	17,42 %

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN





Dinan
Léhon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE08CM290426-DE

Affaire n°8 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
..

DINAN AGGLOMÉRATION - Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et les biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut, du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

La commission est composée de 11 membres, à savoir :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal **sont désignés par le directeur départemental des finances publiques** sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Dinan Agglomération doit proposer à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) une liste, en nombre double, de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants (soit 40 noms).

*

* *

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération n°CA-2026-056 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant création de la CIID et approuvant les modalités de désignation des contribuables ;

Vu la demande adressée par Dinan Agglomération le 10 avril 2026 à la ville de Dinan aux fins de proposer des contribuables appelés à siéger à la CIID ;


Considérant la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission intercommunale des impôts directs de Dinan Agglomération ;

Considérant que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, DE PRÉSENTER** au directeur départemental des finances publiques les contribuables suivants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

- 1- Didier DERU
- 2- Dominique ORHANT

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE08CM290426-DE

Affaire n°9 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUVEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Représentants du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°CA-2026-061 du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant de :

- Créer la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr.

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, DE DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- o Conseiller titulaire : Didier DERU
- o Conseiller suppléant : Laurent VANDAMME

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

A blue ink signature of Didier Lechien, the Mayor, written over the typed name.



Dinan
Lehon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE10CM290426-DE

Affaire n°10

à l'ordre du jour

Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

RESSOURCES HUMAINES – Composition du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT)

Rapporteur : Béatrice SAGORY

Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 10 décembre 2026.
Par délibération du 12 février dernier, le Conseil municipal a délibéré pour le maintien d'un comité social territorial commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le nombre des représentants du personnel au sein du futur CST commun est fixé par le conseil municipal de Dinan, après consultation des organisations syndicales y siégeant, et en fonction de l'effectif.

Celui-ci, apprécié au 1^{er} janvier 2026, est, pour la ville et le CCAS de Dinan, de 346 agents répartis comme suit :

- 203 femmes soit 58,67 % de femmes,
- 143 hommes soit 41,33 % d'hommes.

Le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 4 et 6.

Le CST commun employant plus de 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CST.

Le décret prévoit notamment que :

- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée est identique à celui des représentants titulaires du personnel au sein du CST ;
- Le nombre de représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel au sein de cette instance ;
- Le nombre de représentants suppléants est égal à celui des représentants titulaires. Toutefois, si le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, l'organe délibérant peut décider, après avis du CST, d'attribuer deux suppléants à chaque titulaire.

*
* * *

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.254-2 et L.254-4 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 à 6 ;

Vu la délibération n°14 du 12 février 2026 portant création d'un CST commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que les organisations syndicales représentées au CST ont été consultées entre le 26 mars et le 9 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE**, pour le comité social territorial et pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

- 1- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de ces deux instances à cinq agents (ainsi que le nombre de représentants suppléants en nombre égal),
- 2- **D'INSTITUER** le paritarisme numérique en fixant, pour les deux instances, un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel,
- 3- **DE RECUEILLIR** l'avis des représentants du collège employeur sur toutes les questions sur lesquelles les deux instances seront amenées à se prononcer.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE10CM290426-DE

Affaire n°11 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « *Le maire peut [...], par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

Cette délégation a été accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026.

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous la liste des délivrances et reprises de concessions dans les cimetières depuis janvier 2026.

.
. .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des délivrances et reprises de concessions opérées dans les cimetières depuis janvier 2026.

N° Arrêté	Date	N° Concession	Emplacement	Cimetière	Durée	Objet
2026.133	30/01/2026	10270	Carré 36 n°19	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.134	30/01/2026	1974.006/183	Partie 2 -F - n°12	Pré des Jacobins	15 ans	Renouvellement
2026.152	05/02/2026	12139	Section 15 - n°18	Champ Coquède	30 ans	Attribution
2026.153	05/02/2026	12143	Columbarium 1 - n°21	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.154	05/02/2026	5399	Carré 7 - n°81	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.155	05/02/2026	11083	Columbarium 1 - n°16	Champ Coquède	5 ans	Renouvellement
2026.156	05/02/2026	6891	Carré 1 - n°52	Champ Coquède	30 ans	Renouvellement
2026.157	05/02/2026	10578 bis	Carré 2 - n°75	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.158	05/02/2026	10578	Carré 2 - n°84	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.159	05/02/2026	8592	Carré 9 - n°64	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.160	05/02/2026	8600	Carré 4 - n°28	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.161	05/02/2026	8609	Bordure Est - n°35	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.166	05/02/2026	12144	Partie 4 - allée N - n°24	Pré des Jacobins	30 ans	Attribution
2026.167	05/02/2026	12145	Section 15 - n°21	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.168	05/02/2026	12146	Section 13 - n°2	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.169	05/02/2026	10193	Carré 20 - n°10	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.170	05/02/2026	8539	Carré 05 - n°118	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.171	05/02/2026	2005.007	Columbarium - M - n°08	Pré des Jacobins	15 ans	Conversion
2026.172	05/02/2026	12142	Columbarium - N - n°22	Pré des Jacobins	15 ans	Attribution
2026.181	09/02/2026	11151	Bordure Midi face 2 -n°75	Pré des Jacobins	15 ans	Rétrocession
2026.255	23/02/2026	8521	Carré 12 - n°56	Champ Coquède	30 ans	Renouvellement
2026.256	23/02/2026	6087	Carré 9 -n°33	Champ Coquède	50 ans	Renouvellement
2026.257	23/02/2026	6091	Carré 31 - n°33	Champ Coquède	30 ans	Renouvellement
2026.258	23/02/2026	10463	Carré 7 - n°23	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE11CM290426-DE

2026.259	23/02/2026	8796	Carré 18 - n°73	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.260	23/02/2026	12147	Section 13 - n°4	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.341	11/03/2026	10258	Carré 19 - n°51	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.342	11/03/2026	5228	Carré 9 - n°56	Champ Coquède	50 ans	Renouvellement
2026.343	11/03/2026	12149	Partie 4 - Allée N - n°25	Pré des Jacobins	50 ans	Attribution
2026.344	11/03/2026	10208	Carré 14 - n°21	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.345	11/03/2026	6750	Carré 2 - n°78	Champ Coquède	50 ans	Renouvellement
2026.346	11/03/2026	12150	Columbarium 3 - n°25	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.347	11/03/2026	12148	Section 13 - n°6	Champ Coquède	30 ans	Attribution
2026.348	11/03/2026	10547	Carré 32 - n°99	Champ Coquède	50 ans	Conversion
2026.349	11/03/2026	12151	Section 13 - n°8	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.350	11/03/2026	11389	Columbarium 1 - n°28	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.383	17/03/2026	8329	Carré 12 - n°106	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.384	17/03/2026	12152	Section 13 - n°10	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2026.385	17/03/2026	10350	Carré 36 - n°29	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.386	17/03/2026	10339	Carré 4 - n°80	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.400	18/03/2026	9560	Section 4 - n°20	Champ Coquède	50 ans	Avenant
2026.401	19/03/2026	10319	Carré 9 - n°56	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.402	19/03/2026	1976.003/192	Partie 1 - C - n°14	Pré des Jacobins	50 ans	Renouvellement
2026.403	19/03/2026	10549	Carré 36 - n°21	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2026.459	25/03/2026	12047	Columbarium 1 - N°12	Champ Coquède	5 ans	Rétrocession
2026.477	27/03/2026	10385	Bordure Est - n°56	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 022-200076578-20260429-DE11CM290426-DE



Dinan
Léhon

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 022-200076578-20260429-DE12CM290426-DE

Affaire n°12 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance du Conseil municipal.

*
* *

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par la délibération n° 9 du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont les suivantes :

Décisions 2026		
Numéro	Date	Intitulé
2026-04	3 avril 2026	Maison de santé pluridisciplinaire – 6 place Sainte Catherine – Révision du montant de la provision mensuelle pour charges à partir du 1 ^{er} janvier 2026
2026-05	21 avril 2026	Ouverture d'une ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 800 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

